

Point n°21 : Indemnités des élus

« A nouveau, M. le Maire et votre Majorité, vous fixez les indemnités du Maire et des Adjointes au taux maximum. Ainsi, la barre symbolique des 100 000€ pour les indemnités d'élus est dépassée !!!

Nous, lors de notre mandature 2008/2014, nous avons limité à 83 000€ les indemnités des élus en 2012 et 2013.

Partant de 89 000€ en 2014 pour atteindre 97 000€ en 2019, votre Majorité atteint aujourd'hui les 100 000€ soit +20% par rapport à nos choix.

Notez que ces 100 000€ correspondent tout de même à 2,6% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est même sensiblement plus que le montant de la ligne budgétaire Subventions aux Associations, ce qui montre, s'il en était besoin, que ces indemnités sont loin d'être négligeables budgétairement parlant.

Certes, il faut rémunérer l'engagement du Maire et des Adjointes. Mais, permettez-nous de rappeler que, lors de la mandature précédente qui vient de s'achever, le nombre de commissions réunies par certains adjointes a été très faible. Nous voulons croire que cet état de fait ne se reproduira pas lors de cette mandature....

Dans le contexte économique national actuel, au regard des difficultés que rencontrent nos concitoyens et compte tenu que, dans de nombreuses collectivités, toutes tendances confondues, les indemnités des élus sont votées à la baisse, c'est un mauvais signe envoyé à la population. »